



## LE RÔLE DE LA COMMUNE DANS LA DÉFINITION ET LE SUIVI DES CONTRATS DE PRESTATION

1. Politique de subventionnement de Valbirse
2. Contrat de prestations avec le Tennis-club
3. Perspectives d'avenir

Thierry Lenweiter, Chancelier communal, Valbrise





Avant 2013, une communauté de vie, trois villages et trois politiques de subventionnement





## 1. Politique de subventionnement de Valbirse

Les autorités ont estimé que les acteurs locaux sont importants pour :

1. Le dynamisme local
2. Le développement des jeunes générations
3. L'attractivité de la commune
4. La vie sociale d'une communauté



## 1. Politique de subventionnement de Valbirse

Cette politique devait être

1. Équitable
2. Transparente
3. Simple
4. Incitative
5. En adéquation avec budgets communaux



## 1. Politique de subventionnement de Valbirse

Le modèle retenu est basé sur les indicateurs suivants :

1. Budget
2. Subventionnement indirect
3. Membres
4. Nombre de manifestations ouvertes au public
5. Participation à la fête du village et à la fête du sport

Le système sera évalué par les autorités dans le courant de l'été 2018

## 2. Contrat de prestations avec le Tennis Club



En 1990, le club de Tennis avait construit des courts avec une surface en dur. La société avait contracté un emprunt bancaire de fr. 240'000.00 et n'a que très faiblement amorti. Vingt ans plus tard, la réfection des courts et des barrières les délimitant était indispensable mais la société n'avait pas d'argent.

Elle s'est tournée vers les communes pour solliciter une aide.



## 2. Contrat de prestations avec le Tennis Club

Les communes ont décidé d'apporter une aide indirecte à la société sous la forme suivante :

- a) Le club a contracté un emprunt bancaire cautionné par les communes
- b) Le terrain a été cédé aux communes
- c) Le club devait amortir le prêt bancaire en dix ans, puis verser une somme équivalente dans un fonds de renouvellement
- d) Les communes versaient une subvention annuelle pour aider à supporter les charges financières

## 2. Contrat de prestations avec le Tennis Club

L'aide des communes était subordonnée aux conditions suivantes :

- a) Rembourser la dette, puis alimenter un fonds de renouvellement
- b) Entretien des infrastructures
- c) Disposer d'un mouvement juniors
- d) Participer activement à la fête du village (cortège et cantine)
- e) Participer, sur demande des communes, à une manifestation annuelle de promotion du sport (Suisse bouge, Fête du sport)



## 2. Contrat de prestations avec le Tennis Club

L'évaluation du système est assurée par

- a) l'obligation, pour le club, de nous envoyer annuellement une liste des membres et les comptes
- b) la présence, sur invitation du club, du conseiller communal à l'assemblée annuelle de la société pour donner les informations des autorités
- c) les informations annuelles de la banque pour le prêt cautionné par la commune
- d) l'engagement de la société dans les manifestations organisées



### 3. Perspectives d'avenir

La pratique du contrat de prestations sera étendue dans un premier temps à :

- a) Stade de foot
- b) Piste de pétanque
- c) Court de beachvolley

Puis à l'ensemble des clubs soutenus financièrement



### 3. Questions

**Merci de votre attention et je suis à disposition pour les questions**